



Supplément au diplôme

1. Informations sur le titulaire du diplôme

1.1 Nom de famille

1.2 Prénom(s)

1.3 Date de naissance

1.4 Numéro matricule

2. Informations sur le diplôme

2.1 Intitulé du diplôme et du titre

Experte diplômée en finance et controlling
Expert diplômé en finance et controlling

Chartered Expert in Financial and Managerial Accounting and Reporting
Advanced Federal Diploma of Higher Education

2.2 Principaux domaines d'études couverts par le diplôme

Comptabilité suisse et internationale, controlling, Corporate Finance, impôts

2.3 Nom de l'entité ayant délivré le diplôme

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI, Einsteinstrasse 2, CH-3003 Berne,
www.sefri.admin.ch

2.4 Nom de l'entité ayant organisé la procédure de qualification

Association pour les examens supérieurs en comptabilité et controlling, Hans-Huber-Strasse 4,
CH-8027 Zurich; www.examen.ch

2.5 Langues de formation/d'examen

Français

3. Informations sur le niveau de qualification

3.1 Niveau de qualification

Cadre national des certifications formation professionnelle: Niveau 8

Cadre européen des certifications: Niveau 8

Diplôme de la formation professionnelle de degré tertiaire

(cf. point 8. Informations sur le système éducatif national)

3.2 Durée et ampleur du programme de formation

La voie et la durée de la formation ne sont pas réglementées.

L'examen est réglementé à l'échelle fédérale.



Le présent supplément au diplôme se fonde sur l'art. 4, al. 2, de l'ordonnance du 27 août 2014 sur le cadre national des certifications pour les diplômes de la formation professionnelle (O-CNC-FPr, RS 412.105.1). Il suit le modèle élaboré par la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO/CEPES (décision no 2241/2004/CE). Le supplément fournit des données suffisantes pour améliorer la transparence internationale et la reconnaissance académique et professionnelle équitable de qualifications (diplômes, titres, certificats, attestations, etc.). Il décrit la nature, le niveau, le contexte, le contenu et le statut de la qualification acquise par la personne désignée par le certificat original auquel ce supplément est annexé. Le supplément

au diplôme ne peut pas être utilisé séparément du certificat original. Il est dépourvu de tout jugement de valeur, déclaration d'équivalence ou suggestion de reconnaissance.

3.3 Conditions d'accès

Sont admis à l'examen les candidats qui:

- sont en possession d'un brevet sanctionnant l'examen professionnel et qui peuvent justifier d'une activité professionnelle de plus de 5 ans; ou
- sont en possession d'un diplôme sanctionnant l'examen professionnel supérieur ou qui ont achevé les études d'une école supérieure et qui peuvent justifier d'une activité professionnelle de 3 ans;
- ont achevé les études (bachelor) d'une haute école ou d'une haute école spécialisée et qui peuvent justifier d'une activité professionnelle de 2 ans.

De plus, aucune inscription en relation avec l'activité professionnelle du candidat ne doit être portée dans son casier judiciaire.

Une activité professionnelle au sens du règlement d'examen signifie une activité qualifiée dans le domaine de l'établissement des comptes et du controlling.

4. Informations sur le contenu et les résultats obtenus

4.1 Type de qualification

Examen fédéral

4.2 Exigences de la qualification

Les experts diplômés en finance et controlling sont des spécialistes de haut niveau qui peuvent être engagés dans un vaste éventail des domaines de la finance, de la comptabilité d'entreprise, de l'établissement des comptes selon les normes suisses (CO, Swiss GAAP RPC) et internationales (IFRS), du reporting, des comptes consolidés, du controlling, de la planification, de la fiscalité, de la gestion financière, de l'évaluation d'entreprise, de l'organisation et de l'informatique. Ils sont à même de traiter toutes les questions liées à la gestion d'entreprise et à l'économie. Ils disposent d'aptitudes analytiques et conceptuelles et d'une approche stratégique.

Sur la base de leur formation théorique approfondie et de leur expérience pratique de plusieurs années, ils sont en mesure d'assumer des fonctions de cadre supérieur ou de diriger des services centraux. Ils sont en outre en mesure d'occuper des fonctions de direction et de conseil dans des domaines apparentés (Corporate Finance, fiscalité, domaine fiduciaire, expert en révision des comptes).

4.3 Détails de la qualification

- conçoit et gère la comptabilité, l'établissement des comptes et le reporting selon les normes nationales et internationales (OR, Swiss GAAP RPC, IFRS);
- est en mesure de mettre en place, de tenir et d'évaluer des comptes consolidés pertinents à l'intérieur d'un groupe d'entreprises international;
- connaît les principaux systèmes de controlling ainsi que les systèmes de calcul des coûts et est capable de les mettre en place, de les exploiter et de les évaluer pour l'entreprise ainsi que de former les personnes en conséquence;
- est compétent pour mettre en place et développer la planification en utilisant tous les instruments de la planification stratégique, opérationnelle et courante;
- est en mesure d'appréhender et d'évaluer de manière méthodique les risques de l'entreprise et d'assumer la responsabilité de l'introduction et de la gestion d'un système de contrôle interne;
- conçoit et exploite un système de gestion de l'information et assume la responsabilité de la comptabilité par domaines, de l'exploitation des données de gestion (système d'indicateurs des chiffres clés, comptes spéciaux, statistiques) et de leur interprétation;
- en tant qu'expert de l'économie d'entreprise, il conseille les responsables de la gestion lors de problèmes particuliers;
- est compétent pour le développement d'une solution informatique dans le domaine de la comptabilité et du controlling;
- est capable d'évaluer, sur le plan national et international, les conséquences fiscales de situations d'exploitation et de décisions prises à l'échelle de l'entreprise;
- est en mesure d'évaluer une entreprise selon des procédures reconnues, d'interpréter les résultats et d'encadrer les transactions M&A (fusions et acquisitions);
- connaît les principes de base de la gestion financière et utilise les instruments financiers.

4.4 Système de notation et précision sur l'attribution des notes

L'obtention du diplôme indique que la qualification a été acquise.

4.5 Appréciation générale des résultats

L'obtention du diplôme indique que la qualification a été acquise.

5. Informations sur la fonction de la qualification

5.1 Accès à un niveau d'études supérieur*

* La décision en matière d'admission relève de l'institution d'accueil.

5.2 Statut professionnel conféré

Le diplôme autorise son titulaire à porter le titre légalement protégé d'expert diplômé en finance et controlling.

Les experts diplômés en finance et controlling peuvent intervenir dans de petites, moyennes et grandes entreprises de l'économie privée mais également dans diverses entreprises et administrations publiques et y exercer une fonction dirigeante. Par exemple:

- CFO, chef des finances, responsable commercial, trésorier
- chef de la comptabilité d'un groupe d'entreprises et/ou de la planification d'entreprise
- contrôleur international, responsable du reporting
- dirigeant dans le domaine fiduciaire, expert en révision reconnu
- fonction de cadre dans l'administration publique

6. Informations complémentaires

6.1 Informations complémentaires

6.2 Autres sources d'information

Des renseignements supplémentaires, y compris une description du système national de la formation professionnelle, sont disponibles sur www.sefri.admin.ch, www.orientation.ch, www.bfs.admin.ch et

www.examen.ch/rc

7. Certification du supplément

Ce supplément au diplôme fait référence aux documents originaux suivants:

- Ordonnance du 27 août 2014 sur le cadre national des certifications pour les diplômés de la formation professionnelle (O-CNC-FPr, RS 412.105.1);
- Règlement du 16 février 2010 relatif à l'examen professionnel supérieur d'expert en finance et controlling (numéro de la profession: 68332)

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI,

Le directeur suppléant

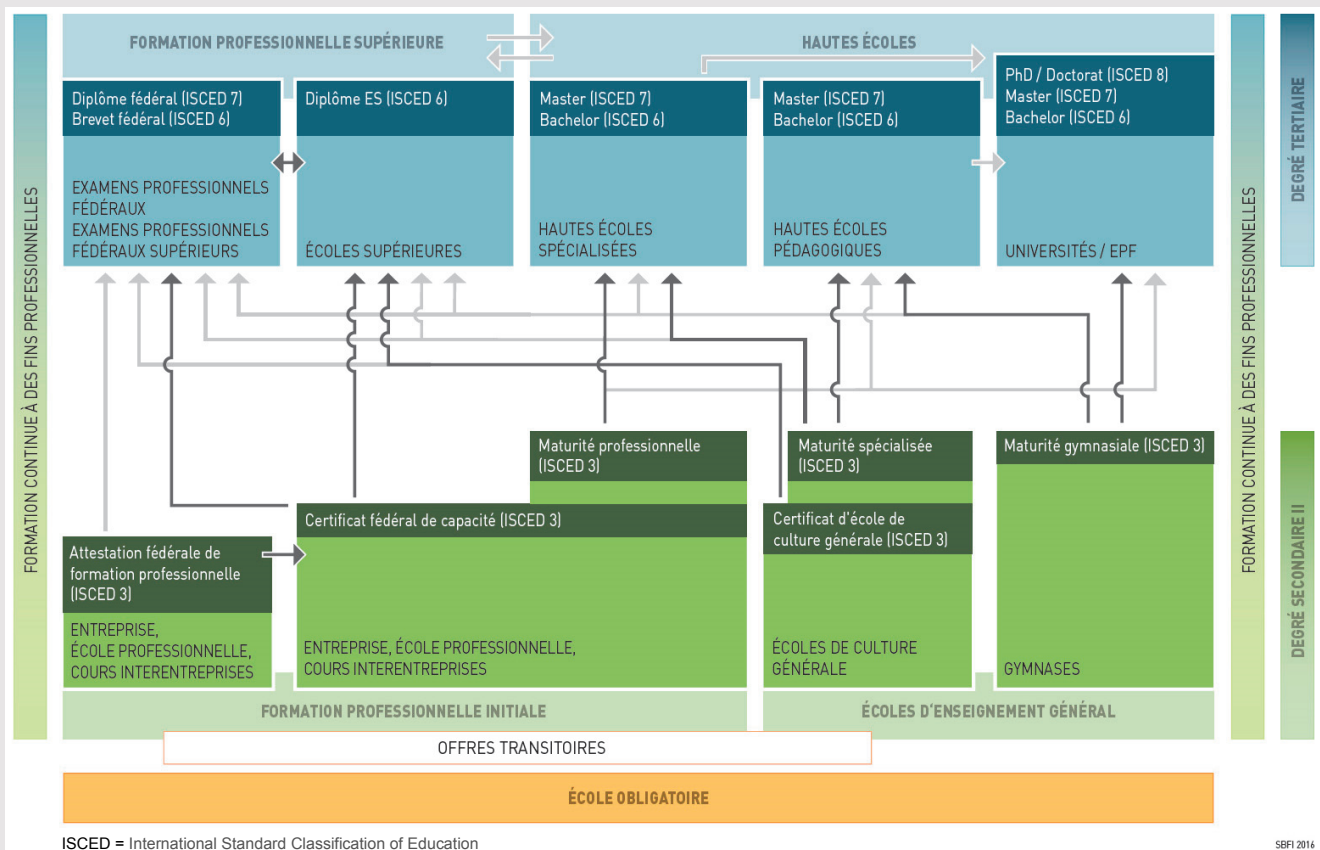
Josef Widmer



Date d'émission:

Emis par: Organe national de référence: Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI, www.sefri.admin

8. Informations sur le système éducatif national



La formation professionnelle supérieure du degré tertiaire

En Suisse, les formations du degré tertiaire s'effectuent soit dans le cadre d'une formation professionnelle supérieure soit auprès d'une haute école. Les diplômes de la formation professionnelle sont les suivants: brevets fédéraux, diplômes fédéraux et diplômes ES reconnus au niveau fédéral. Les personnes ayant achevé avec succès une formation professionnelle initiale et qui justifient de plusieurs années d'expérience professionnelle qualifiante peuvent accéder à l'offre diversifiée de la formation professionnelle supérieure.

Les offres de la formation professionnelle supérieure se distinguent par leur orientation vers la pratique professionnelle et vers les besoins du marché du travail. Les associations professionnelles définissent les contenus des formations et assurent la qualité des filières de formation et des examens. La formation professionnelle supérieure encourage l'apprentissage basé sur la pratique, l'application rapide des connaissances professionnelles nouvellement acquises et un rythme d'innovation élevé. Elle forme des spécialistes et des cadres qualifiés en mesure d'assumer de manière autonome, sans longue mise au courant préalable, des activités exigeantes et à responsabilité. Les titulaires d'un diplôme de la formation professionnelle supérieure assument souvent des fonctions de cadre ou gèrent leur propre entreprise.

La formation professionnelle initiale du degré secondaire II

La formation professionnelle initiale réglementée par l'Etat est la voie d'accès habituelle aux formations professionnelles supérieures. Elle compte des formations de trois et quatre ans sanctionnées par le certificat fédéral de capacité (CFC) mais aussi des filières de deux ans qui mènent à l'attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). La formation professionnelle initiale se caractérise par son lien étroit entre la théorie et la pratique et prépare les futurs professionnels à l'exercice autonome de leur activité. En plus des compétences professionnelles, elle dispense aux personnes en formation également des compétences méthodologiques, sociales et personnelles. Elle peut être suivie à plein temps dans le cadre d'une formation en école, mais en règle générale elle s'articule autour de trois lieux de formation: l'entreprise formatrice, l'école professionnelle et les cours interentreprises. Après avoir obtenu un CFC ou une AFP, les jeunes professionnels intègrent en règle générale le marché du travail. Au bénéfice d'une plus longue expérience professionnelle, ils auront par la suite la possibilité de suivre une filière de la formation professionnelle supérieure.

Le système éducatif suisse

Le système éducatif suisse repose sur deux piliers: la voie de la formation de culture générale et celle de la formation professionnelle. Un changement de voie est possible en tout temps, sur la base dans certains cas de prestations complémentaires. D'une manière générale, le système éducatif suisse se caractérise par une grande perméabilité.

De plus amples informations sont disponibles sur le site www.supplementprof.ch.